



Naissance d'un enfant en Moldavie de parents mariés: Inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.07.2022

Documents à soumettre

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de six mois, établi par l'office de l'état civil du lieu de naissance sur un formulaire multilingue de la Commission internationale de l'état civil (CIEC no 16, signature de la Convention de Vienne par la République de Moldova le 15.5.2008)
- Si vous possédez un certificat de famille suisse (anciennement livret de famille) et souhaitez le mettre à jour, veuillez également remettre l'original à votre représentation
- Copie du passeport du père
- Copie du passeport de la mère

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Les informations supplémentaires suivantes sont requises : adresse exacte du domicile des parents.

Il est nécessaire d'apporter une copie (recto-verso) de tous les documents mentionnés ci-dessus.

Envoyez tous les documents à l'adresse ci-dessous :

Ambassade de Suisse
Centre régional consulaire l'Europe du sud-est
Str. Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucarest / Roumanie

Vous pouvez volontiers remettre la documentation personnellement aux guichets (horaire d'ouverture 09:00-12:00 lundi-vendredi). L'Ambassade Suisse transmettra la documentation à votre commune d'origine pour l'enregistrement. L'enfant obtient automatiquement de par sa naissance la nationalité suisse, indépendamment du fait, si le père, la mère ou les deux sont Suisses. Sauf information contraire, l'enregistrement aura été effectué en conformité. Vous ne recevrez aucune confirmation par écrit de l'enregistrement de la naissance dans les registres de votre commune d'origine.